

## DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DE L'ENTRETIEN

### Aide à la préparation du rendez-vous de carrière

Nom, prénom :

*Le rendez-vous de carrière est l'occasion pour l'agent de conduire **une analyse réflexive et contextualisée de ses activités et de sa pratique** en identifiant **les évolutions les plus caractéristiques de son parcours jusqu'au premier rendez-vous de carrière ou depuis le précédent rendez-vous de carrière**. Il peut notamment s'appuyer sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013- BO n°30 du 25 juillet 2013) ainsi que sur le document « compte rendu du rendez-vous de carrière ».*

*Le document de référence de l'entretien a pour objectif de **servir de conducteur** pour l'entretien professionnel. S'il le souhaite, **l'agent a la possibilité de le renseigner** et, le cas échéant, **de le remettre avant ou lors de l'entretien**. En ce cas, le nombre de ligne maximum est indiqué pour les items concernés.*

*Dans le cadre de l'entretien avec l'inspecteur, **l'observation effectuée pourra contribuer à nourrir les échanges**.*

**A. Le parcours professionnel (i-prof) - éléments de contexte jugés significatifs sur les postes occupés (20 lignes maximum)**

- Postes occupés avant l'accès au corps
- Postes occupés depuis l'accès au corps
- Fonctions et missions particulières exercées

## B. Compétences mises en œuvre dans le cadre de son parcours professionnel

- **L'agent dans son environnement professionnel propre : compétences liées à la maîtrise des enseignements, compétences scientifiques, didactiques, pédagogiques et éducatives (30 lignes maximum).**

L'agent expose les **réalisations et les démarches** qui lui paraissent déterminantes pour **caractériser la mise en œuvre de ses compétences et leur contribution aux progrès et au développement de tous les élèves.**

- **L'agent inscrit dans une dimension collective (20 lignes maximum)**

L'agent s'appuie sur quelques exemples concrets et contextualisés pour analyser sa participation au suivi des élèves, à la vie de l'école/l'établissement et son implication dans les relations avec les partenaires et l'environnement.

- **L'agent et son engagement dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel (10 lignes maximum).**

L'agent décrit les démarches accomplies pour développer cette compétence telle qu'explicitée dans le référentiel et formule ses besoins d'accompagnement.

### C. Souhait(s) d'évolution professionnelle, de diversification des fonctions

L'agent qui le souhaite formule ses **souhaits d'évolution professionnelle et de diversification des fonctions** : tuteur, coordonnateur, formateur, formateur académique, mobilité vers d'autres types d'établissement scolaires, vers d'autres publics (établissement en EP, élèves à besoins éducatifs particuliers, collège, lycée, post bac, enseignement à l'étranger,...), **vers d'autres métiers de l'enseignement, vers les corps d'encadrement, vers d'autres corps de la fonction publique, etc** (20 lignes maximum).